



PROJET PEDAGOGIQUE 2018/2019

Accueil de Loisirs Périscolaire

Ville de Thézan les Béziers

Préambule

L'accueil de loisirs périscolaire Thézan Plein Air (ALP) prend en charge les enfants âgés de 3 à 12 ans. L'ALP est un outil de travail important pour l'épanouissement de l'enfant pendant les périodes scolaires. Le centre est une structure permanente de loisirs quotidiens de l'enfant, associé aux écoles de Thézan. Il est nécessairement en étroite liaison avec l'école. Par le biais de l'ALP de nouveaux espaces sont mis en place. L'enfant a donc un temps de vie au centre, de même qu'il a un temps de vie en famille et à l'école.

1° Intentions pédagogiques

Autonomie, socialisation, épanouissement de l'enfant, respect des autres, apprentissage de la vie en collectivité.

L'ALP répond aux besoins éducatifs : Besoin d'agir, d'apprendre, d'avoir un rythme de vie équilibré.

Il est à la fois un moyen de garde sécurisant et pratique pour les parents.

A travers des activités ludiques et de détente, les enfants peuvent s'épanouir en dehors du milieu scolaire et en complémentarité avec celui-ci.

2° Objectifs Pédagogiques :

a) Permettre à l'enfant de découvrir et de s'approprier son environnement :

- En donnant aux enfants des repères journaliers hebdomadaires
- En développant ses connaissances du village et de son patrimoine (espaces jeux, stade, petit jardin)

b) Permettre à l'enfant de développer ses capacités de socialisation et son autonomie :

- Élaboration et respect des règles de vie
- Activités à la carte et temps en autonomie
- Développer ses capacités relationnelles (vie en collectivité), en parallèle au projet pédagogique de l'école « bien vivre ensemble »
-

c) Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives :

- Mise en place d'activités diversifiées et de projets en collaboration avec les enfants
- Élaboration et/ou création de projet
- Permettre à l'enfant de prendre des responsabilités adaptées à son âge.
- Compte tenu de l'intérêt des enfants les activités prévues peuvent être modifiées, retardées ou adaptées. Autonomie, socialisation, épanouissement de l'enfant, respect des autres, apprentissage de la vie en collectivité.

L'ALP répond aux besoins éducatifs des enfants. Il est à la fois un moyen de garde sécurisant et pratique pour les parents. A travers des activités ludiques et de détente, les enfants peuvent s'épanouir en dehors du milieu scolaire et en complémentarité avec celui-ci.

3° Les différents temps de la journée

■ L'accueil du matin

Accueil échelonné : **7h30 à 8h35 chez les maternelles, 7h30 à 8h20 au primaire.**

(Jeux de société, de constructions, dessins, Lecture, discussions)

■ La pause méridienne, de 12h00 à 13h35

A partir **12h00, les** enfants sont récupérés à l'école. Par mesure d'hygiène, ils devront passer aux toilettes et se laver les mains avant et après le repas. Pendant le repas, l'équipe éducative les incite à goûter aux plats proposés et à manger dans le calme.

Un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire a été mis en place. Ensuite un temps de jeux libres en extérieur leur est proposé. Un double service est en place chez les + de 6 ans.

■ L'accueil du soir :

Les enfants sortent de l'école à 16h15 primaire et 16h30 maternelle.

Le lundi, mardi et jeudi, et vendredi, la pause goûter s'effectue à la sortie des classes.

Activités Périscolaires

En fonction de la météo et des saisons, au choix de l'enfant, par petits groupes : Jeux de cour [Ballon, corde à sauter, cerceaux, billes, jeux collectifs animés ou pas] ou

Activités manuelles à thème [Coloriages, modelage, collage, créations...]

Les départs sont échelonnés de 16H15/16H30h à 18h30.

Les activités sont affichées dans la vitrine devant les structures

Lieux : Le centre est situé à proximité des écoles élémentaire et maternelle. Les plus de 6 ans ont une entrée, rue Maurice Jourdan côté école élémentaire, et les moins de 6 ans, rue Pierre et Marie Curie, côté école maternelle.

- **Les moins de 6 ans** bénéficient de locaux qui comprennent une salle de 72m² aménagée avec des espaces repas, activité manuelle, jeux, une salle de motricité, un dortoir, une cour de 1700 m² et un bloc sanitaire comprenant 6 WC, 4 lavabos, une douche
- **Les plus de 6 ans**, deux salles sont mises à disposition, elles sont assez grandes pour accueillir les enfants en toute sécurité : Des espaces dédiées à l'animation, à l'intérieur, pour les activités manuelles ou autres, un espace extérieur avec une cour, des espaces verts aménagés, un plateau sportif, une salle de restauration, des espaces de rangement pour le matériel, un espace adulte avec un bureau réservé à l'équipe de direction et d'animation.

5° L'encadrement

a) L'équipe de Direction :

Directrice des plus et des moins de 6 ans : Nelly VOISIN	FPT Direction
Directrice Adjointe des plus de 6 ans : Nadia HURTADO	BAFD
Responsable Adjointe des moins de 6 ans : FORTE Sandy	BAFA

b) La Régie :

Sandy FORTE,	régisseur principal des plus et des moins de 6 ans
Nadia HURTADO,	régisseur suppléant des plus et des moins de 6 ans

c) L'équipe pédagogique :

Responsable pédagogique des plus de 6 ans :	Nadia HURTADO
Responsable pédagogique des moins de 6 ans :	Sandy FORTE

d) L'équipe d'animation :

+ de 6 ans		- de 6 ans	
Nadia HURTADO	BAFA/BAFD/AFPS	Sandy FORTE	BAFA
Muriel COLIN	BAFA	Daria SILVESTRE	BAFA
Thomas DURET	BAFA	Marie-Agnès PINOCHET	ND
Jessica RIGAULT	Non diplômée	Laurie ECHINARD	Animateur périscolaire
Johanna GIRAUD	Cap petite enfance	Mélanie GARCIA	Non D. (cuisine)
Camille OLIVIER	ND		
Marie France PIRONNET	BAFA (cuisine)		
Adeline LANGLET	AVS - Cap petite enf.		
Michèle HAGER,	BAFA		

Conformément à la législation, le certificat médical d'aptitude au travail en collectivité a été délivré à l'embauche de l'agent ainsi que les attestations de non contagions et de vaccinations.

Les agents n'ont pas été frappés d'interdiction d'exercice pour cause d'agissement contraire à la probité et aux bonnes mœurs.

e) La Prévision d'encadrement :

Présence permanente de la directrice ou de ses adjointes

- de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans pendant l'ALP (1/14 PEDT)
- + de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans pendant l'ALP (1/18 PEDT)

Au regard des taux d'encadrement, pour être accueilli en structure collective, l'enfant devra être suffisamment autonome. Si sa prise en charge désorganise le service, vis-à-vis de l'attention à apporter aux autres enfants, après un premier courrier suivi d'une lettre de rappel, l'exclusion sera prononcée, le temps de l'acquisition des fondamentaux, ou de l'octroi d'une AVS sur le temps scolaire et périscolaire.

Il s'agit de définir le cadre qui fixe les actions éducatives des accueils périscolaires de la ville de Thézan.

f) Rôle et attitude de l'équipe d'animation :

Les animateurs sont les référents, les points de repère des enfants, c'est à eux que ces derniers doivent pouvoir s'adresser. Les animateurs sont à l'écoute des enfants, ils assurent :

- La sécurité physique et affective des enfants
- Savent reconnaître les besoins et les capacités de chacun
- Savent explorer leurs connaissances, Prévoir, anticiper, préparer
- Respecter la législation et réglementation en vigueur
- Etre responsable du matériel qu'ils utilisent
- Etre actif et motivé
- Suggérer et valoriser les compromis, favoriser le dialogue

- Rendre les enfants et leurs parents acteurs et pas consommateur de leurs loisirs
- Etre vigilant à l'accueil des enfants dans leur diversité (respect des particularités physiques, de caractère, d'origine)

g) La fonction de formateur de la Directrice :

Les relations direction/équipe d'animation doivent être fondées sur le respect mutuel des rôles, la confiance, la solidarité et la concertation. En outre, les relations entre l'animateur et la directrice ne peuvent se fonder que sur une franchise réciproque. Toute autre attitude ne pourra qu'avoir des répercussions négatives sur la vie du centre. En tant que formateur, il revient à la directrice de soutenir les animateurs et apporter aide, éléments de solutions aux problèmes rencontrés. Pour cela la directrice devra être disponible autant que possible.

Le rôle de la directrice est :

- D'assurer la formation continue de l'équipe d'animation
- De développer la volonté et la possibilité du personnel permanent à se former régulièrement dans le cadre de l'animation
- D'impliquer entièrement l'équipe d'animation dans la construction et la mise en place des projets afin de leur donner les moyens de concrétiser leur projet professionnel.

6° Le travail avec les familles

La direction et l'équipe mettent tout en œuvre pour que les relations soient confiantes et respectueuses du statut des uns et des autres. Elles sont à la disposition des parents afin de les informer et de prendre en compte leurs avis sur le contenu des activités mises en place, et pour évoquer tout problème lié à l'enfant.

Un questionnaire de satisfaction leur est remis par période pour évaluer le contenu des activités, leur pertinence, la satisfaction des parents et des enfants.

Un panneau d'information à l'extérieur est à disposition, pour connaître la réglementation du centre et pour afficher toute information ponctuelle (changement d'activité en fonction du climat etc.....)

7° Le travail avec les écoles

La relation entre la Directrice de l'école, les enseignants et l'équipe professionnelle de l'ALP est indispensable. Les équipes, éducatives et d'animation devront se présenter l'une et l'autre en début d'année.

Ce travail a plusieurs buts :

- Tendre vers une cohérence éducative
- Fixer les mêmes règles de vie pour les enfants dans le cadre d'exigences communes au niveau du respect des autres et du respect des locaux et du matériel.
- Pouvoir discuter et prendre en compte du mieux possible les problèmes personnels que peuvent rencontrer certains enfants (problèmes familiaux, de maltraitance, de carence affective, d'inhibition, ou d'hyperactivité....) repérés et traités par les professionnels qualifiés (psychologues, médecins).
- Faire de l'ALP un relais et un complément de l'école.
- Discuter des modalités de travail en commun, des possibilités de relais par l'ALP des activités scolaires, d'utilisation en temps partagé des équipements et des locaux.

La mise en place de rencontres régulières entre la directrice de l'ALP et les directrices des écoles sont impératives pour favoriser cet élan.

Le projet doit viser le juste équilibre entre le temps scolaire et périscolaire. Les activités qui tendent à l'acquisition d'apprentissage scolaire demeurent de la responsabilité de l'école et non du centre de loisirs associé aux écoles. Le rôle des enseignants et celui des animateurs ALP sont complémentaires.

La spécificité, les compétences et les responsabilités de service public de l'école, sont reconnues et respectées.

CONCLUSION

Afin de continuer à améliorer le bon fonctionnement de l'ALP et son évolution, il est nécessaire d'apporter une aide auprès des encadrants et des enfants, de savoir être à l'écoute des besoins de chacun, d'être disponible et d'atteindre les objectifs donnés par le projet pédagogique.

Le choix des activités doit être guidé par le plaisir des enfants et pour le bon développement de chacun.

Un bilan sera fait de manière régulière afin d'assurer une animation de qualité.

Pour cela le travail doit se faire en étroite collaboration avec les divers intervenants. A travers les services proposés par le centre, il est important que les enfants retirent une certaine satisfaction de leur journée.

Leur épanouissement en dépend.

Le lien de continuité entre les différents projets d'année en année est primordial pour permettre une bonne évolution et une finalisation des objectifs fixés dans le projet éducatif global.

Fait à Thézan les Béziers, le 11 juillet 2018

La Direction de l'Accueil Collectif de Mineurs